

CHARBONNIERS EN FORÊT DE PAIMPONT

LE TEMPS DES COMPAGNONS (1653-1791)

1^{ÈRE} PARTIE



Illustration des compagnons © DR

Aspects historiques du compagnonnage

Le compagnonnage¹ désigne fondamentalement un système de transmission de connaissances et de formations relatives à un métier. Cette transmission s'appuie sur une communauté de compagnons formant des apprentis sous la dépendance de maîtres. Avant que ces élèves ne reçoivent une formation poussée, les compagnons s'assurent de leur moralité et de leur sérieux professionnel.

En réalité, la notion de compagnonnage est complexe et recouvre deux entités qui se distinguent par leurs finalités : les *corporations* et les *Devoirs*, organisations à la fois complémentaires et en opposition.

Les *Corporations* sont des sociétés initiées par les employeurs regroupés par métiers. Elles ont pour but de former des ouvriers compétents selon une graduation : apprentis, compagnons, maîtres. En contrepartie de cet effort de formation, elles obtiennent des pouvoirs publics un cloisonnement des métiers, ce qui crée des monopoles.

Les *Devoirs* sont des associations de salariés. Si les *Devoirs* ont également le souci d'obtenir une bonne formation professionnelle graduée, ils sont surtout des ligues ouvrières ayant pour but de défendre les intérêts des salariés. En conséquence, le compagnonnage a été longtemps un lieu de revendication sociale que les pouvoirs politiques et

économiques ont cherché à contenir pendant des siècles, à défaut d'arriver à le faire disparaître.

Le terme de compagnonnage n'apparaît qu'au début du XVIII^e. Dans les faits, les associations de compagnons existent probablement depuis l'Antiquité autour de la construction des temples et, d'une manière évidente, depuis la construction des cathédrales, époque où sont organisées les corporations des métiers du bâtiment.

Au fil des siècles, le système corporatiste s'étend à un grand nombre de métiers et il est placé sous le contrôle du pouvoir royal. Ce système paternaliste garantit, certes, une stabilité d'emploi pour les ouvriers et un accès à la formation pour les apprentis, mais il devient de plus en plus contraignant pour les employés : contrat de longue durée entravant la mobilité des salariés, quasi impossibilité d'accéder à la maîtrise que les maîtres réservent à leurs fils ou à leur gendre, etc.

**En réalité,
la notion
de compa-
gnonnage
est complexe**

¹ Compagnonnage : ce terme n'apparaît dans la langue française que vers 1719 pour désigner le temps du stage professionnel qu'un compagnon devait faire chez un maître. Il provient du latin populaire *companionem*, de *cum* avec et de *panis* pain. Il a pour sens celui qui partage le pain avec un autre. Il a pour dérivé *copain*.

C'est en réaction à ces blocages que se constituent des sociétés de compagnons indépendantes des corporations. Elles prennent le nom de *Devoirs*. Le pouvoir royal, notamment François I^{er}, dans une ordonnance de 1539, prend parti pour les corporations et multiplie les condamnations à l'encontre des Devoirs. Ceux-ci continuent d'exister secrètement. Ils acquièrent une puissance considérable : ils organisent des grèves, contrôlent les embauches, établissent des interdictions de boutiques pouvant conduire à des faillites. Sous ces pressions, les maîtres entrepreneurs apprennent à négocier avec leurs employés et un *modus vivendi* s'installe.

En 1685, la Révocation de l'Édit de Nantes entraîne une fracture du compagnonnage et l'apparition de rixes violentes entre catholiques et réformés.

D'une autre nature, les rivalités régionales et celles liées à la pratique de métiers voisins alimentent durablement les conflits entre Devoirs.

Pendant la Révolution, l'Assemblée constituante affirme clairement une volonté de mettre fin aux monopoles et met en place une politique économique libérale ayant pour but de permettre à chacun d'accéder au métier de son choix, sans condition de formation. Suivant la constante revendication des Devoirs, en mars-avril 1791, la *loi d'Allarde* met fin aux corporations, Mais, en juin 1791, la *loi Le Chapelier* vient aussi interdire les Devoirs, les associations ouvrières et les attroupements ouvriers. Les associations ouvrières



Les charbonniers - Gross-Heinrich-1909 © Gallica-BnF

**La loi
Waldeck-
Rousseau
du 21 mars
1884, abroge
la loi
Le Chapelier**

sont contraintes de continuer une vie souterraine jusqu'en 1804 où elles trouvent officiellement droit de cité. De nouveaux Devoirs se constituent et s'expriment en tant qu'organes de revendications. Cependant, l'organisation de grèves reste interdite et elle est punie de deux à cinq ans de prison. Ces organisations ouvrent des questionnements sociétaux et obtiennent difficilement quelques réformes des conditions de travail.

Au cours du XIX^e siècle, des luttes fratricides, parfois sanglantes, cette fois entre tendances catholique et laïque, causent des troubles et nuisent à la réputation des compagnons et à leur influence. De plus, des rivalités internes fracturent l'unité d'action des Devoirs. Si la mise en place des grands chantiers de restauration ouverts par Viollet-le-Duc est profitable aux compagnons du bâtiment, ceci ne contrebalance pas les effets de la révolution industrielle. Elle conduit à l'utilisation de

procédés qui se passent de savoir-faire manuel antérieur et des vieux secrets de métier. La formation en alternance court-circuite la longue formation des compagnons. La *loi Waldeck-Rousseau* du 21 mars 1884, abroge la *loi Le Chapelier* et autorise la constitution de syndicats. Ceux-ci montent rapidement en puissance et n'hésitent pas à médire des pratiques du compagnonnage. Celui-ci s'effondre pour ne plus compter à la fin du XIX^e siècle que 3 600 compagnons à l'*Union des Travailleurs du Tour de France* qui, de plus, s'affrontent aux 2 000 membres du *Compagnonnage de l'Union*. L'apparition du chemin de fer contribue aussi à la diminution du nombre des compagnons. Le train fait disparaître un charme du compagnonnage, en ne faisant plus de longs cheminements à pied. Ils ne vivent plus de ces profondes amitiés et solidarités que le temps passé ensemble et l'aventure partagée faisaient naître.

Au XX^e siècle, les associations compagnonniques se réforment, se laïcisent, se pacifient. Depuis quelques décennies, elles sont sorties d'un ghetto professionnel conservateur figé pour s'ouvrir à des apprentissages contemporains de qualité reconnue. Elles attirent de nouveau des jeunes gens, garçons et filles, renouant avec le succès et la considération.



La meule des charbonniers © DR

Naissance du Devoir de Brécilien

Singularité du compagnonnage des charbonniers de Paimpont

En 1653, les frères Jacques, Charles, René et François de Farcy, s'associent aux frères Jean-Baptiste et François d'Andigné pour acheter la quasi-totalité de la forêt de Brécilien² en vue d'y créer des hauts-fourneaux.

Avant cette date, nous ne disposons pas de renseignements sur le charbonnage en Brécilien. Il est raisonnable de penser que quelques charbonniers et des forgerons se faisant charbonniers, couvraient les besoins des *forges grossières* dont des vestiges ont été découverts à Telhouët, au Vert-Pignon, à Coganne, à Trudeau et à Trédéal en Paimpont. Ces forges primitives semblent avoir connu des volumes de production modestes et variables du XIII^e siècle jusqu'à la première moitié du XVII^e siècle. Pour subvenir aux besoins des *forges grossières* et à ceux des forgerons de village et surtout des nombreux cloutiers installés à la périphérie de la forêt, une poignée de charbonniers devaient suffire. Comme

c'était le cas ailleurs, il devait s'agir de marchands-artisans indépendants majoritairement saisonniers.

Le fonctionnement de hauts-fourneaux nécessite une quantité considérable de charbon de bois. Michel Robert, maître de forge à Verrières (86) de 1756 à 1790, établit une comparaison frappante : *Une forge à fer engloutit tous les ans plus de bois converti qu'il n'en faut pour chauffer deux petites villes*³. Les charbonniers locaux ne peuvent suffire. Les frères Farcy, dont le père est procureur général pour les forêts du comte de Laval, connaissent ce monde des charbonniers et les réputations professionnelles de certains. Ils font venir en Brécilien un grand nombre de charbonniers originaires des forêts proches de la Loire et de ses affluents (actuels départements de la Mayenne, de la Sarthe et de l'Orne).

L'organisation des charbonniers par les propriétaires des forges

Pour assurer l'approvisionnement des hauts fourneaux, les

propriétaires des forges, ou leur directeur, confient l'organisation des chantiers de charbonnage à des *maîtres-charbonniers*. Ces rôles sont tenus habituellement par des membres des familles dominantes de charbonniers⁴ les Berson, Chouin, Collet, Moitel et Turpin, toutes apparentées. Ces familles, sont, comme les autres charbonniers nouveaux venus, originaires de la Mayenne, de la Sarthe et de l'Orne, sauf les Collet qui ont probablement une origine bretonne.

Les premiers maîtres-charbonniers connus sont Marin Berson (ca 1589-1669) et son cousin Jean Baratte (ca 1625-1662). Leur succèdent Michel Berson, fils de Marin, né à Sainte-Jamme-sur-Sarthe (72) (1626-1692) et son beau-père, François Le Mareschal, dit La Violette, né à Vautorte (53) (ca 1608-1670).

2 À la fin de cet article, un chapitre est consacré au Brécilien.

3 Sébastien JAHAN et Emmanuel DION.

4 Depuis le milieu du XVII^e siècle, ces familles ont soin de faire acquérir à plusieurs de leurs fils un niveau d'instruction suffisant pour assumer des fonctions d'encadrement. De ce petit vivier, elles tirent des maîtres et des gardes de chantier qui encadrent les autres charbonniers et plus tard, des marchands charbonniers. Certains ont de très belles écritures.

« Une forge à fer engloutit tous les ans plus de bois converti qu'il n'en faut pour chauffer deux petites villes »

À Michel Berson, succèdent ses cousins Pierre Moitel (1634-1714) et René Moitel (1640-1707), puis ses fils Pierre Berson (1674-1739) et François Berson (1677-1720), etc. Ce monde de la maîtrise charbonnière est donc limité à quelques familles parentes. Les maîtres-charbonniers disposent de contremaîtres encadrant les *employés extérieurs* des forges que sont les charbonniers proprement dits et les charbonniers-voituriers. La plupart des contremaîtres portent aussi les mêmes noms ou ceux de Chouin, Collet et Turpin, autres cousins par le sang.

Toutes ces familles sont de plus apparentées et alliées à de nombreux *employés intérieurs*

Au cours du XVIII^e siècle, on peut estimer qu'environ 60 à 80 charbonniers travaillent en forêt de Brécilien.

des forges, maîtres affineurs, maîtres marteleurs, maîtres mouleurs. On peut supposer que cette présence clanique, en réseau, à l'intérieur et à l'extérieur des forges nécessite pour les propriétaires de celles-ci un management prudent voir précautionneux... Cela vaut pour les autres forges de la région où l'on retrouve une mainmise des mêmes familles sur les maîtrises.

Au cours du XVIII^e siècle, on peut estimer qu'environ 60 à 80 charbonniers travaillent en forêt de Brécilien. Comme ils sont accompagnés de leur famille, environ 350 à 400 personnes vivent dans la forêt (en tenant compte des célibataires, des veufs et des

enfants). Lors des guerres, la production des forges, tournée alors vers la fabrication de canons, a nécessité peut-être plus de 100 charbonniers.

De leur côté, par le fait des partages entre héritiers, le nombre des propriétaires des forges a beaucoup augmenté. On compte treize *seigneurs copropriétaires*. Ils sont, certes, restés des investisseurs dans des proportions inégales, mais la plupart ont des activités personnelles ne concernant pas les forges. Au fil des successions, leur nombre ne fait qu'augmenter. Cette situation fait que le directeur d'une forge dispose de beaucoup de pouvoirs et est le véritable organisateur de l'entreprise.



«Hutte de charbonniers» de la forêt de Paimpont vers 1900 - Il s'agit plus vraisemblablement d'une loge de sabotier - broceliande.brecilien.org.

L'organisation des charbonniers dans le Devoir de Brécilien

Les dispositions prises par les propriétaires interfèrent avec celles internes au Devoir. Elles sont partiellement connues grâce à des documents conservés dans la famille Berson et partiellement explorés vers 1964. Eugène Berson⁵, industriel du bois et négociant en charbon de bois, demeurant à Concoret, a apporté son éclairage sur leur contenu à son petit-fils, Joseph Boulé. Une tradition orale avait conservé l'histoire de la charbonnerie locale dans la famille Berson. Elle est à prendre avec les réserves qu'implique la fragilité des transmissions orales parfois entachées d'erreurs et d'inexactitudes. Ces documents ont été malencontreusement détruits vers 1971. Ils couvraient une période allant d'environ 1660 à 1820. Il n'a pas été possible d'en faire une analyse complète, ni d'en tirer toutes les déductions possibles. Les éléments les plus commentés ont été ceux où le nom de Berson figurait.

En Mayenne, la création des hauts fourneaux est antérieure d'une cinquantaine d'années à celle de Paimpont. Selon la tradition orale, à laquelle se référait Eugène Berson, les charbonniers ont créé précocement des Devoirs dans les forêts ligériennes. Les nouveaux venus à Paimpont ont conservé ce type d'organisation en Brécilien et y ont intégré les charbonniers locaux et d'autres charbonniers ligériens passés par les forges des Salles en Sainte-Brigitte et au Vaublanc en La Prénessaye, avant de venir à Paimpont. De fait, les registres paroissiaux montrent un mouvement de travailleurs de ces sites vers Paimpont.

D'après nos sources incomplètes, une singularité du Devoir de Brécilien est d'exister avec le consente-

ment des propriétaires des forges, bien qu'il ne puisse avoir d'existence légale. On peut en déduire que les propriétaires admettent avec pragmatisme qu'il est nécessaire d'organiser, selon les critères du Devoir, la profession, la formation, la solidarité, l'entraide d'une population étrangère au terroir et au droit coutumier et vivant dans un espace restreint.

Les propriétaires et leur directeur sont conciliants, car ils savent que les charbonniers, liés aux propriétaires par des contrats temporaires de courte durée, sont relativement rares et peuvent partir facilement ailleurs. Le Devoir de Brécilien, comme dans d'autres forêts, est une *société discrète plutôt que secrète*.

Un climat de confiance réciproque semble avoir été habituel. Les propriétaires et leur directeur paraissent avoir délégué l'essentiel de l'organisation du travail à leurs maîtres-charbonniers qu'ils savent aussi pères-maîtres du Devoir. Il semble que les divergences d'intérêt sous-jacentes entre les propriétaires de la forêt et leurs *employés extérieurs* sont dépassées, grâce à de sages compromis. Pendant 150 ans, les propriétaires et leurs *employés extérieurs* savent désamorcer les risques de conflits. Du moins, nous n'avons pas trace de tels conflits. Si tel est bien le cas, il y a fallu beaucoup de ces vertus revendiquées par les charbonniers : honneur et probité réciproques.

L'organisation propre au Devoir de Brécilien complète donc en profondeur et dans le détail, l'organisation mise en place par MM. de Farcy et d'Andigné et elle joue un rôle important dans la marche de l'ensemble. Les documents d'Eugène Berson montraient que les maîtres-charbonniers de Brécilien sont conjointement choisis par les propriétaires et par le Devoir, au sein de candidats présentés par

celui-ci. Le consensus fait que le maître-charbonnier des forges est habituellement le père-maître du Devoir et, avons-nous cru remarquer, exceptionnellement le *cousin Dufrière*, détenteur, comme nous le verrons plus loin, d'une sorte d'autorité policière, ou le *cousin Delétable*, trésorier ayant la confiance des compagnons. Le maître-charbonnier propose à l'agrément des propriétaires, des contremaîtres choisis parmi les *officiers-forges* du Devoir. Les intérêts bien compris des uns et des autres font que le système marche à la manière d'un armement maritime déléguant un rôle important à un capitaine de navire recrutant l'équipage et traçant la route. Le partage des rétributions est aussi comparable aux *parts* revenant aux marins pêcheurs.

Ce sage équilibre entre propriétaires et charbonniers a été cependant menacé à la suite de l'assassinat de Marie Collet⁶ (ca 1683-1698), petite-fille de Michel Berson, tuée d'un coup d'épée par Annibal de Farcy, copropriétaire de la forêt à la suite d'un prétendu vol de charbon.

La force du Devoir est due à sa cohésion, mais aussi à la circulation de l'information d'un site métallurgique à un autre, grâce au nomadisme des charbonniers. Les registres paroissiaux montrent une migration très importante des charbonniers passant facilement d'un site à l'autre à l'intérieur de la Bretagne centrale et orientale. Voici quelques-uns de ces sites, aux confins des Côtes-d'Armor et du Morbihan :

- Les Salles en Sainte-Brigitte (56), fondé en 1623 par Geoffroy Finement d'Angicourt ;

⁵ À la fin de cet article, un chapitre est consacré à Eugène Berson.

⁶ À la fin de cet article, un chapitre est consacré à cette affaire : *L'assassinat de Marie Collet*.

- La Hardouinai en Saint-Launeuc (22), fondé vers 1650 par Jacques Doisseau ;
- Poulancré en Saint-Gilles-Vieux-Marché (22), fondé par Jacques Doisseau ;
- Le Vaublanc en La Prénessaye (22), fondé en 1671 par François de Farcy ;
- Lanouée (56), près de Josselin, fondé en 1756 par le duc de Rohan.

Au centre :

- Paimpont (35), fondé en 1653 par Jacques de Farcy et François d'Andigné.

À l'est de Châteaubriant :

- La Poitevinière et la Provostière en Riaillé (44), fondé vers 1510 par le baron d'Ancein,
- La Hunaudière à Sion-les-Mines (44), fondé vers 1550 par René de La Chapelle ;
- La Forge-Neuve à Moisdon-la-Rivière (44), fondé en 1668 par le prince Louis II de Bourbon-Condé.

Si ces sites sont leurs lieux de passage privilégiés, ils gagnent aussi, à une fréquence moindre, des forêts plus lointaines situées sur un territoire immense couvrant le Pays de Redon, le Pays de Saint-Malo et de Fougères, le Bas-Cotentin, la Mayenne, la Sarthe et l'Orne. Ils retrouvent ainsi les lieux proches des affluents de la Loire, d'où leurs familles sont anciennement originaires. Parlant le français des bords de Loire, le passage à la langue bretonne fait obstacle à leur présence en Bretagne occidentale. Seuls quelques-uns franchissent cette barrière linguistique. Dans les autres directions, les charbonniers passent facilement d'une compagnie à une autre et d'une forêt à une autre, suivant l'avantage qu'ils y trouvent.

Cependant, au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, on voit, à la lecture des registres paroissiaux, qu'une tendance à la sédentarisation, minime

à ses débuts, s'affirme de plus en plus dans certaines branches des familles de charbonniers.

Les finalités des Devoirs de charbonniers

Les finalités des Devoirs de charbonniers sont communes à celles des Devoirs des autres professions :

- fonctionner dans le secret, entre initiés, pour rester à l'abri des risques de condamnations par le pouvoir public ;
- conserver les secrets de la technique de la fabrication du charbon au sein de la compagnie pour en conserver le monopole de sa connaissance ;
- sélectionner des apprentis sérieux et assumer leur formation professionnelle ; elle s'empare là d'un rôle qui relève habituellement des corporations ;
- établir les modalités répartissant le travail et sa rétribution ;
- établir des règles de vie et de sécurité pour une population vivant isolée en forêt, loin de toute autorité ;

- organiser une aide solidaire aux blessés, aux malades, aux veuves et aux orphelins, telle une confrérie ;

- sauvegarder des conditions de travail satisfaisantes en faisant face à leurs employeurs.

Les rituels, grades et hiérarchie du Devoir de Brécilien

L'origine des rituels du compagnonnage des charbonniers est très ancienne selon les sociologues qui y trouvent des racines dans le monde celtique. En effet, si ces rituels sont fortement décalqués du cérémonial chrétien, leurs modalités conservent des traces d'un animisme préchrétien et des mystères de la transformation à travers la mort suivant un sacrifice. L'arbre vivant est producteur de bienfaits ; mort et visité par le feu, il l'est encore davantage. La fumée, née du sacrifice du bois, est la prière à la divinité ; montant droit au ciel, elle est signe de



La construction des meules de charbon de bois
Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers (1751)

l'acquiescement de Dieu, mais si elle se rabat, elle est signe de son refus lié à une maltraitance de la nature. Le grain et la grappe visités par la fermentation, fille de la mort, donnent pain et vin. Le père-maître traversant une tombe ne doit plus se comporter comme un homme ordinaire. La présence du *cousin-ours* évoque un retour à la vie après sa traversée de l'hiver en hibernation ; il n'est pas sans rappeler le *Merlin sauvage*, né couvert de poils, connaissant chaque année un déclin et un renouveau, maître du temps et des saisons. La hache est un symbole central, outil ou arme selon l'utilisation qu'en fait l'homme. À chaque instant, elle peut révéler la nature profonde de celui-ci. Le jeu du lancer de hache montre combien l'apprentissage patient d'un geste permet d'atteindre la perfection et la beauté. Dans les cérémonies, elle est portée près du cœur, cœur aimant et cœur vaillant. Lors de salutations, elle doit être immédiatement abaissée pour n'être visiblement qu'un outil.

Ces croyances font bon ménage avec les croyances chrétiennes des charbonniers. La présence de quelques protestants calvinistes au milieu d'une majorité catholique n'a pas laissé de traces de conflits à la différence d'autres Devoirs qui se sont entre-déchirés. Eugène Berson disait : *Au sein d'une même famille, se côtoyaient des croyants des deux confessions*. MM. de Farcy sont là pour veiller à la tranquillité de leurs coreligionnaires. Les Farcy créent même un lieu de prière au château de la Villedubois en Mordelles (35). *M. de Farcy, maître de forges protestant venu de Normandie, achète le château de la Villedubois. Michel de Farcy y mentionne une chapelle en 1678, probablement consacrée au culte protestant. Le 30 septembre 1673, un synode provincial, rassemblant les pasteurs protestants de*

*Bretagne se tient en la maison seigneuriale de la Ville-du-Bois*⁷.

La singularité des rituels charbonniers découle aussi du contexte professionnel : ils se déroulent en plein air et utilisent les outils spécifiques de leur métier. Nous en ferons plus loin une description faite à partir des patientes explications qu'Eugène Berson en a donné. Nous en retrouvons une autre description très proche dans l'ouvrage de Jean-Marie Ragon de Bettignies (1781-1862), éditeur de la première revue maçonnique française *Hermès*. Il a eu soin de recueillir les rituels des charbonniers précédant ceux de la maçonnerie spéculative.

Les compagnons charbonniers se donnent les noms de *bons-cousins* et de *bonnes-cousines* et marquent leurs outils des initiales B.C. Si ceci traduit les liens bien réels de cousinage qu'ils ont entre eux du fait de leur endogamie, c'est tout autant une manière d'affirmer les engagements solidaires qui les unissent au sein de leur communauté. *Avec le mot bon, on voit tout de suite que l'on a affaire à des gens pacifiques, et des altruistes. Le mot cousin n'est pas à prendre au sens familial, mais au sens d'entraide compagnonnique, de travailleurs qui ont des intérêts communs et qui les défendent : apprentissage et secrets de la fabrication traditionnelle du charbon de bois, soutien et secours mutuels dans le respect de l'humanité*⁸.

Avant d'être agréés membres de la compagnie, les candidats, appelés *briquets*, suivent une initiation au métier de fendeur, puis sont l'objet d'une sélection permettant d'accéder au statut de membres de la compagnie. Cette sélection s'appuie avant toute chose, sur des critères moraux, tels que l'honneur (l'engagement moral porteur de la dignité personnelle), la vertu (le sérieux professionnel), et

la probité (le respect des contrats et de la valeur du travail d'autrui qui a droit d'en être récompensé), symbolisés par les lettres H.V.P. S'y ajoutent l'affirmation de convictions religieuses : foi, espérance et charité symbolisées par les initiales F.E.C. et le respect de saint Maur, saint patron des charbonniers, fêté le 15 janvier. Viennent ensuite des critères physiques impliquant une bonne santé et de l'endurance.

La hiérarchie du Devoir est établie à partir de cooptation et d'élection. Du bas vers le haut, on trouve les fendeurs, les compagnons, les officiers-forgerons et le père-maître, dit aussi, maître des châteaux.

Les *fendeurs* sont les membres les plus nombreux d'une équipe de charbonniers. Ils ont des fonctions variées. Ils sont dits *bûcheurs*, lorsqu'ils abattent, à la hache, le taillis, réduisent les rondins à la bonne dimension et les fendent en quartiers. Ils stockent ces rondins et quartiers pendant deux mois, voire plus, pour les faire sécher. Ils transportent aussi le bois fendu, au moyen d'une brouette spécifique, jusqu'à l'aire de carbonisation. Ils sont alors appelés *dresseurs*, quand un compagnon requiert leur aide pour dresser la meule et *feuilleurs*, quand ils apportent leur aide à la mise en place des plisses⁹ et de la terre sur la meule. Nombre d'entre eux, insuffisamment compétents pour devenir compagnons, restent fendeurs leur vie professionnelle durant.

⁷ À la fin de cet article, un chapitre est consacré à « La présence protestante en Bretagne ».

⁸ Gilbert GALLE.

⁹ Les plisses sont des mottes de terre dont le rôle essentiel est d'étanchéifier l'ensemble ; elles servent aussi d'isolation.

Les *compagnons* sont au cœur du métier. Ils assument deux fonctions séparées : compagnons-charbonniers et compagnons-sacquetiers-voituriers.

Les *compagnons-charbonniers*, chargés de la conduite des fouées et de leur extinction, sont au cœur du métier. Ils disposent les quartiers et les rondins pour dresser la meule. Ils savent interpréter les conditions météorologiques et ont une connaissance parfaite des fumées qui guident leur tâche. Ils placent des événements et des protections comme il convient. La surveillance des fouées les astreint à des tours de garde la nuit. Lorsque le temps est médiocre, il leur faut renforcer les plisses et placer des brise-vent. Si le mauvais temps ne permet pas de faire des fouées, ils participent au travail des fendeurs ou voyagent.

Les *compagnons-sacquetiers-voituriers*, plus couramment appelés *voituriers*, ont une fonction qui demande une extrême rigueur. Ils se chargent de l'extinction des fouées. Il leur faut abattre prudemment la meule en évitant que la fouée ne se rallume, sous l'effet de l'exposition à l'air, à partir de quelques charbons restés incandescents. Ils mettent le charbon de bois dans des sacs pour en faciliter le transport. Une braise mal éteinte peut mettre le feu à un sac au risque d'étendre en quelques instants l'incendie à tout le charbon rassemblé dans les sacs voisins et même de provoquer une explosion, si l'atmosphère contient une forte densité de poussière de charbon. Le voiturage de sacs de charbon mal éteint peut provoquer une catastrophe par la destruction de la charrette et le départ d'un incendie forestier.



Loge de charbonnier à la Croix-Jalu vers 1950 - Derveaux, Daniel, *De la Côte d'Émeraude à Brocéliande par la Rance : Voyage en Haute-Bretagne sur le territoire de l'évêché de Saint-Malo*, Vol. 2, Saint-Malo, Editions d'art Derveaux, 1950.

Le transport du charbon de la fouée aux forges se fait au moyen de charrettes attelées de chevaux, ou de chevaux bâtés selon les difficultés d'accès. Il faut savoir prendre soin des chevaux, les abriter, les mener à des prairies louées pour les nourrir, connaître les itinéraires. Les voituriers, transportant le charbon de la forêt à la forge, vivent sur les lieux des fouées. D'autres assument le transport des produits de la forge vers leurs destinations et résident alors près des fourneaux ou en lisière de forêt. Ils glissent d'une activité à une autre en fonction des désignations rencontrant des vocations personnelles. *S'il peut exister une différence de fonction entre le voiturier de charbon niché dans les bois et ce voiturier polyva-*

lent qui gîte près de la forge, il n'en est en fait pas d'origine : le second étant le plus souvent un enfant de la forêt qui est sorti des ombrages¹⁰.

Les compagnons-charbonniers, chargés de la conduite des fouées et de leur extinction, sont au cœur du métier.

Les *officiers-forgerons* sont des contremaîtres encadrant les précédents et les gérants des besoins spécifiques de la compagnie. Certains d'entre eux deviennent des chefs-charretiers conduisant au loin des trains de voitures. Ils sont parfois appelés au pied des fours pour conseiller les métallurgistes dans le choix du charbon lors de la réalisation de pièces exceptionnelles. Le *père-maître*, dit aussi *maître des châteaux*, dirige l'ensemble et représente la compagnie.

¹⁰ Sébastien JAHAN et Emmanuel DION.

Il négocie les conditions de travail et de rétribution avec les propriétaires de la forêt. L'origine de l'appellation *maître des châteaux* nous est inconnue. Elle est peut-être liée au statut ambigu de père-maître à Brécilien, à la fois cadre des forges et membre de la compagnie.

Les propriétaires savent bien qu'ils doivent faire preuve de souplesse pour fidéliser dans leur forêt des charbonniers toujours prêts à partir ailleurs et qui, maîtres de l'accès au métier, savent limiter le nombre de compagnons et de fendeurs en fonction de l'offre de travail. Ces pressions exercées par les compagnies sur les propriétaires de forêts font que le métier est bien rétribué. Sous l'Ancien Régime, un charbonnier dispose d'un revenu nettement supérieur à celui de

Sous l'Ancien Régime, un charbonnier dispose d'un revenu nettement supérieur à celui de la moyenne des paysans.

la moyenne des paysans. Il est plus élevé que celui des bûcherons et de nombre d'artisans, pour s'approcher de celui des métallurgistes. Ce revenu satisfaisant pendant deux siècles baissa rapidement à partir de 1820 avec la raréfaction du bois disponible et l'arrivée de la houille. Passé 1850, le charbonnier n'obtient plus qu'un faible revenu de son travail et le métier perd de son attractivité.

La vente, temps fort de la vie de la compagnie

Le moment le plus fort de la vie de la compagnie est leur grande assemblée annuelle tenue début novembre. Au cours de l'année, des groupes de travailleurs se réunissent ici ou là pour traiter de problèmes circonstanciels, mais

l'assemblée principale, portant le nom de *vente*, se tient début novembre. C'est le moment essentiel à la vie de la compagnie : on rappelle les règles de vie communautaire ; on sanctionne, devant tous, les mauvaises pratiques du métier, les frasques et vols de certains ; on accueille de jeunes apprentis après une initiation assez traumatisante ; on promet des apprentis en compagnons ; on examine la candidature de *bons-cousins* venant d'autres forêts ; on organise les plans de travail pour l'année à venir et on détermine le montant des aides aux blessés, aux malades, aux veuves et aux orphelins.

La *vente* a lieu dans une grande clairière, dite pour l'occasion *chantier*, où est disposé un vaste cercle de fagots, servant de sièges, ainsi que des billots de bois, sièges d'honneur pour le maître, les contremaîtres et

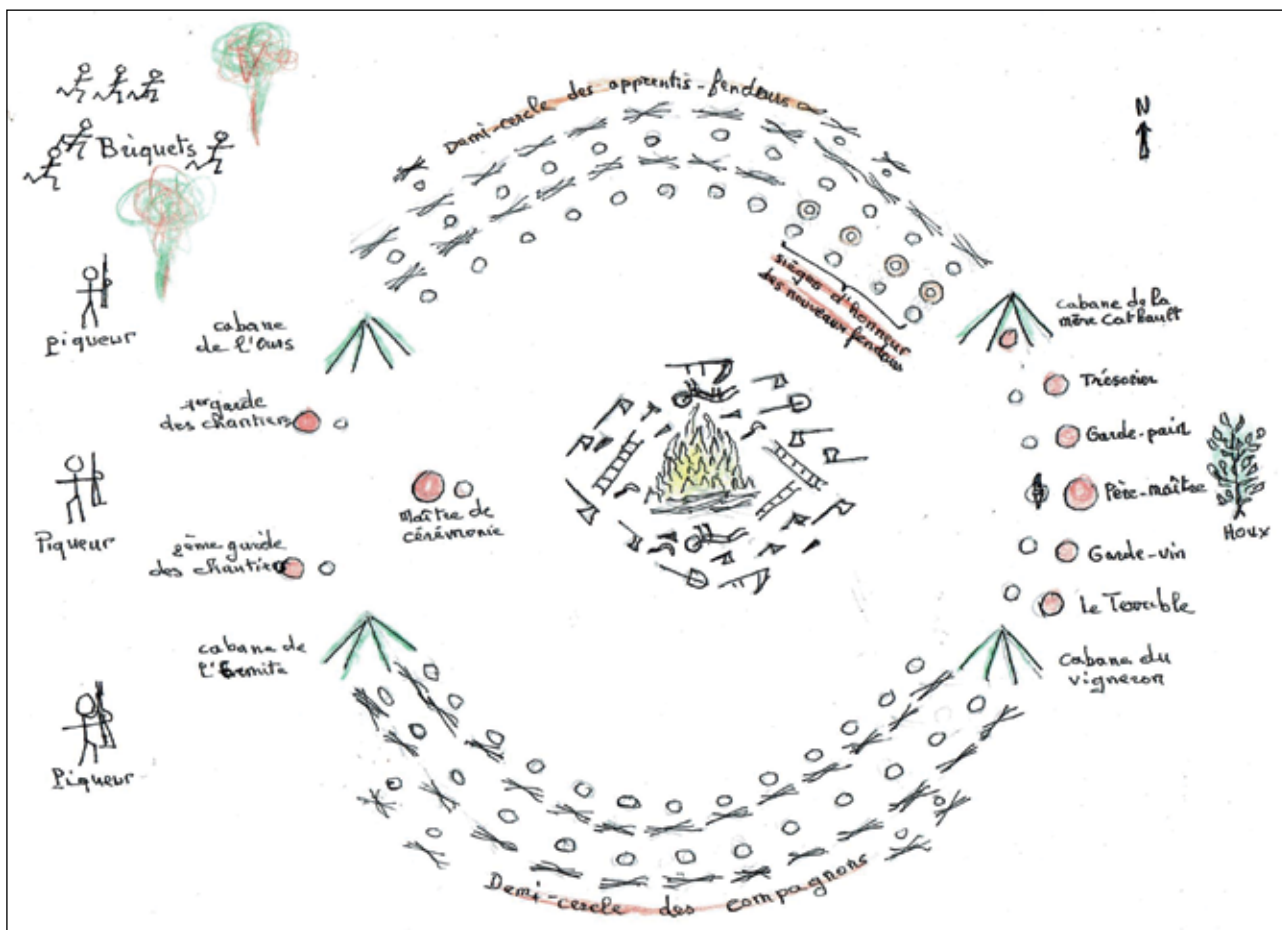


Illustration Les charbonniers - DR

les récipiendaires du jour. Ces billots sont de hauteur et de grosseur différentes pour marquer les présences. Devant chaque siège est placé un petit billot dans lequel la hache de chacun des participants est plantée. Au centre du cercle brûlent de grands feux entourés d'outils variés disposés de façon qualifiée de symbolique par Eugène Berson qui ne savait en dire plus.

Le *cousin-maître* ou *père-maître* est placé à l'orient du cercle devant un grand houx, symbolisant, par ses feuilles persistantes, la continuité de la vie et de la communauté. Une enclume, plantée dans un gros billot, est placée devant lui. Près de cette enclume sont posés un coin de fer et un coin de bois. Il porte, pendant à son cou, un sifflet de buis et un cordon en sautoir, orné d'une broderie de feuilles de chêne et de houx, retenant une hache miniature.

À la droite du père-maître se situent les *officiers* ou *forgerons* qui sont des contremaîtres de chantiers, ici chargés des soucis matériels de la compagnie. Près du maître, la première place est occupée par le *cousin Ducormier*, garde du pain des charbonniers et secrétaire de l'assemblée ; lui fait suite le *cousin Delérable*, trésorier de la compagnie. À la droite de ce dernier, se situe la cabane de la *Mère Catault* où se tient la *bonne-cousine* ayant une responsabilité de vivandière et lingère qui peut requérir l'aide des autres bonnes-cousines pour accueillir des nouveaux venus. À l'intérieur se trouve un bac d'eau et des linges lessivés pour honorer le travail des femmes et rappeler que la courtoisie à l'égard des femmes, lave les hommes de leurs instincts primitifs. Autre honneur, la *Mère Catault* a droit à un billot.

Le *cousin Ducormier*, garde du pain, a un poste de confiance.

Ayant la mission de fournir du pain aux équipes de charbonniers et à leurs familles, il manie beaucoup d'argent. Jusqu'au début du XIX^e siècle, un travailleur manuel se nourrit surtout de pain. On estime qu'il en consomme plus de 2 kilos par jour. Une femme n'ayant pas une activité physique intense en consomme près de 1 kilo. Une famille ayant cinq ou six jeunes enfants a besoin d'environ 5 à 6 kilos de pain par jour, soit environ 35 à 40 kilos de pain par semaine ! Pour nourrir en moyenne 70 familles, le *cousin Ducormier* reçoit de l'argent de chacune d'elle et passe des contrats de fourniture de pain avec des marchands boulangers. Au moyen de chevaux bâtés, il distribue ainsi trois tonnes de pain par semaine sur les différents sites de travail souvent éloignés les uns des autres. La *bonne-cousine Catault* a son mot à dire quant au choix des marchands-boulangers.

À la gauche du père-maître se situent d'autres *officiers-forgerons*, chargés ici de la convivialité symbolisée par le vin et l'échange verbal. Immédiatement à la gauche du maître se tient le *cousin Ducharme*, déguisé en femme, qui est le garde du vin des charbonniers. Il fournit le cidre et un peu de vin, au moyen de barriques et de tonnelets véhiculés sur une charrette. L'opération est, heureusement pour lui, plus rare. Dans la *vente*, il joue le rôle d'orateur farceur. À sa propre gauche prend place son contraire, le *cousin Dufrêne* (le frêne est le plus dur des arbres dans nos régions) dit aussi le Terrible, habituellement un fort gaillard capable de remettre en place les grands buveurs ou les irascibles. À la gauche de ce dernier, est construite la *cabane du vigneron*, maison symbolique faite d'un faisceau de trois branches reliées à leur sommet, portant comme enseigne un chou.

Cette cabane rappelle que les compagnons peuvent goûter la vie et ses fêtes. Elle contient une petite barrique de vin dont une partie sera bue au cours de l'assemblée.

En face du *père-maître*, à l'ouest du cercle, se trouve l'entrée. Côté nord de cette entrée, se place le *cousin Duchêne*, premier garde des chantiers (premier contremaître) et deuxième surveillant des briquets. Il est en quelque sorte le parrain de ceux-ci et est chargé surtout de leur formation morale. À sa gauche est dressée la *cabane de l'ours*, à l'intérieur de laquelle se tient accroupi le *cousin-ours* vêtu d'une pelisse de fourrure, incarnation, comme le *merlin sauvage*, des forces irréductibles de la nature et du temps, de leur royauté suprême mais tout autant symbole de l'animalité persistante chez l'être humain. La cabane contient une paillasse, tentation de la paresse.

Côté sud de l'entrée se place le *cousin Delorme*, deuxième garde des chantiers et premier surveillant des briquets. Il est chargé, dans les mois précédents leur introduction, d'examiner leur capacité, de les initier aux rudiments du métier et d'organiser leur bizutage. À sa droite se dresse la *cabane de l'ermite*, dit aussi le *prêtre*. C'est un vieux charbonnier, conseiller des jeunes, gardien de la mémoire collective et des traditions, conservateur du savoir concernant les particularités de tel ou tel lieu de la forêt. Ce savoir peut l'amener à modérer, voire à critiquer les prises de positions du *père-maître*. Il a droit également à un billot.

À l'extérieur de l'entrée se tiennent les *cousins-piqueurs* (vocabulaire de la vénerie), portant un fusil, qui jouent ici le rôle d'huissiers et qui vont chercher, l'un après l'autre, les jeunes *briquets* attendant, dans les taillis voisins, leur intronisation. À l'intérieur du cercle, devant le feu et en face de l'entrée, le *cousin*

Duhêtre (du nom de l'arbre le plus élégant des forêts) est le maître de cérémonie, chargé de présenter les candidats, de recevoir leurs promesses de respecter les règles de bonne conduite.

Chacune des entrées et chaque décision sont ponctuées par le battement de la *diane*¹¹ frappé par tous les assistants. Ce battement était obtenu par le choc de deux dianes heurtées l'une contre l'autre sur un rythme deux coups, silence, un coup. Le maître de cérémonie peut lancer des rythmes plus complexes.

Entre les cabanes de l'ermite et du vigneron au sud et les *cabanes de l'ours et de la Mère Catault* au nord, se déploient les deux demi-cercles des *apprentis-fendeurs* au nord et des *compagnons* au sud, les plus jeunes en grade étant proches de l'entrée et les anciens l'étant plus du maître ; tous accompagnés de leurs épouses et filles, les bonnes-cousines.

À la différence des paysans qui ont soin de bien s'habiller lors des fêtes et des cérémonies, les charbonniers, sans doute découragés par ce monde empoussiéré de charbon dans lequel ils vivent, ne font preuve d'aucune recherche vestimentaire, même à l'occasion de fêtes. Lors des *ventes*, les charbonniers gardent les vêtements frustes et simples qu'ils mettent au quotidien : chemise grise, blouse avec capuchon, grand tablier de cuir à deux poches, pantalons et sabots. Ils n'y ajoutent qu'un ruban long de quatre pieds, signe de leur grade : noir (couleur du charbon

froid) pour les fendeurs ; rouge (couleur du charbon incandescent) pour les compagnons ; bleu (couleur de la fumée de la carbonisation) pour les officiers-forgerons ; des trois couleurs pour le *cousin-maître*. Tous ont un grand chapeau de cuir dont l'avant est retroussé vers le haut. Tous, y compris les femmes, ont un sifflet de buis. Les hommes portent les cheveux très longs, signes de liberté, comme les portaient les nobles d'antan. Certains ont un anneau d'or à l'oreille. Le *cousin-maître* est le seul à porter une chemise grise dont les manchettes sont de toile blanche. Il porte aussi en sautoir, de droite à gauche, un cordon brodé de feuilles de chêne et de houx, d'où pend une minuscule hachette dorée.

On peut s'étonner de l'aspect solennel de ces *ventes* et de la rigueur de l'encadrement du compagnonnage, mais n'oublions pas qu'il est nécessaire que cette population, échappant largement, par son nomadisme et son isolement au fond des forêts, à l'autorité des administrations seigneuriales, soit constituée en société régie par des règles internes au groupe pour éviter les dérapages. *D'une manière générale, cependant, la violence des ouvriers du bois ne débordait quasiment jamais au-delà des frontières de leur milieu. On relevait périodiquement parmi eux des morts ou des blessés par armes à feu, mais la justice officielle ne se risquait pas à entreprendre une enquête lorsque les intérêts des gens du terroir n'étaient pas menacés*¹². Il est aussi nécessaire de s'assurer du sérieux professionnel des compagnons :

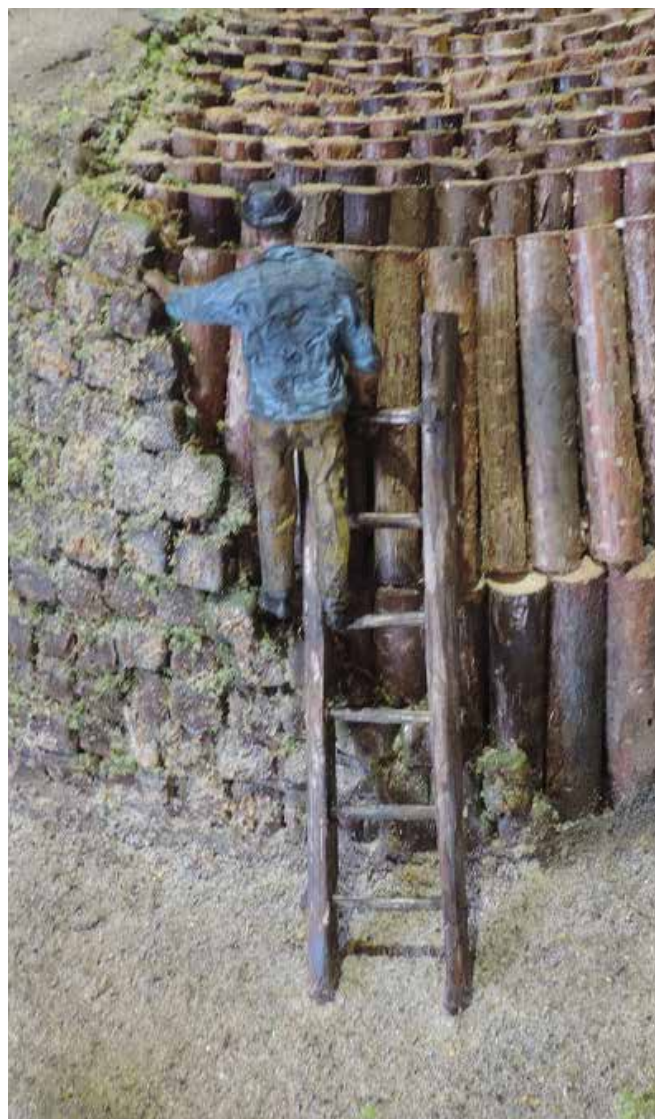
une négligence, un état d'ivresse, et une meule peut voir sa combustion s'emballer au risque de voir détruit le travail collectif de plusieurs jours et la forêt incendiée.

L'ouverture d'une vente est précédée d'un rituel quasi-religieux. Le maître des cérémonies ouvre la marche, suivi des *fendeurs*, des *compagnons*, des *officiers*. Elle est fermée par le *père-maître*. La procession fait trois tours dans le sens antihoraire avant de prendre place.

11 La diane est une règle de mesure de deux pieds, soit 66 centimètres, pouvant se replier en deux pour être mise dans une poche profonde.

12 Itinéraire de Maurice Depasse par Sébastien JAHAN.

Le cousin-maître est le seul à porter une chemise grise dont les manchettes sont de toile blanche.



La maquette de la Fouée à Piampont - forgesdepaimpont.fr

Quelques charbonniers musiciens font entendre leurs instruments pendant la marche et soutiennent des chants traditionnels.

Chacun ayant pris place, le *père-maître* lance :

- *À l'avantage ! Bonne vie, cousins !*
- *À l'avantage ! Bonne vie, père-maître. Bonne vie à tous les bons-cousins*, répond l'assemblée.

Les rituels s'enchaînent. Entre autres, un combat symbolique très convenu entre le *père-maître* et le *cousin Ducormier*. Ce dernier finit par faire des gestes de soumission ; il est alors embrassé par le *père-maître*, après avoir placé des signaux de reconnaissance. Ce combat rappelle la nécessité d'établir une hiérarchie et la suprématie du plus compétent pour que le groupe vive ; les jalousies doivent être réprimées. L'autorité doit cependant rester celle d'un père indulgent soucieux de ses enfants. Après quelques échanges, le *père-maître* bat la diane et frappe un grand coup de hache sur son billot : *Le chantier est ouvert*. Son premier acte est l'accueil des nouveaux apprentis, les *fendeurs*.

L'initiation des apprentis-fendeurs

L'assemblée de novembre est le point culminant de l'initiation des *briquets*, jeunes adolescents en mesure de devenir apprentis. Ils ont subi les nuits précédentes un bizutage conduit par les *cousins piqueurs* et quelques hommes inventifs. Au cours de ces nuits, ils ont été privés de presque tout sommeil. Ils ont dû faire des sortes de jeux de piste nocturnes au cours desquels leurs aînés leur sont tombé dessus, grimés de manière effrayante. Ils ont subi des épreuves rendues plus terribles par des annonces et des commentaires terrifiants : se déplacer en sautant à cloche-pied tout en étant bien bousculés, ramper sous des

ronces, avoir le visage enduit de matières répugnantes ou présentées comme telles, avant de recevoir des cruches d'eau en pleine figure, avaler des liquides infâmes, être mis dans des tombes sous une couche de végétaux divers, se voir menacer d'être jetés dans un feu s'ils ne s'agenouillent pas devant leurs tortionnaires, etc. Ces jeunes n'en mènent pas large d'autant plus qu'ils savent que certains seront récusés. Ces derniers, réformés deviennent le plus souvent des bûcherons *bûcheurs*, ou se tournent vers d'autres métiers.

Cette appellation de *bûcheur* est un qualificatif aussi employé pour désigner des charbonniers-fendeurs quand ils coupent du bois. Le maître-charbonnier a recours à des bûcherons, lorsque les besoins pressent. Cela permet de recentrer le temps de travail des charbonniers sur leur seule spécialité, l'art de la carbonisation. Ces bûcherons, n'ayant pas le savoir-faire des charbonniers, ne sont pas reçus dans le Devoir de Brécilien et perçoivent des salaires moindres. Parmi ces bûcherons se trouvent d'anciens briquets dont la candidature n'a pas été retenue par la compagnie. Certains bûcherons ont une activité forestière localement intermittente les obligeant au nomadisme. Il est probable qu'eux aussi étaient organisés en Devoirs. D'autres étaient des cultivateurs, généralement apparentés aux charbonniers, entrant au bois en hiver.

La journée semble mal commencée pour les *briquets* ! Un *cousin piqueur* accompagné de coureurs va chercher, l'un après l'autre, les briquets restés en forêt en dehors de la clairière. Il vise, du canon de son fusil, le candidat que l'on dépouille de tous ses vêtements. Un jeu de rôle s'engage :

- *Que faisais-tu là à nous espionner ?*
- *Je suis ici pour être reçu fendeur.*

- *Si tu deviens un des nôtres, on te rendra tes affaires.*

On lui prête alors une blouse, un pantalon et une paire de sabots.

Arrivé à la porte du chantier, le piqueur siffle trois fois, puis crie trois fois *houp* comme il est d'usage entre charbonniers qui demandent du secours. Le battement général de la diane lui répond. Le *cousin Delorme* frappe son billot d'un coup de hache et crie au maître :

- *Père-maître, il y a un de nos cousins perdu dans la forêt qui demande secours.*

Le maître répond :

- *Faites votre devoir. Courez faire ce que vous voudriez qu'on fît pour vous !*

Le *cousin Delorme* rejoint le *cousin piqueur* et ils se saluent :

- *Quel est cet homme avec vous ?*
- *C'est un bon briquet qui demande à être reçu fendeur.*

Le *cousin Delorme* retourne dans le cercle et va saluer le maître en portant sa hache vers le sol et en courbant la tête comme doit le faire un serviteur bien obéissant.

- *Qui avez-vous trouvé ?*
- *Un bon briquet qui demande à être reçu bon-cousin et fendeur.*
- *Admettez-le dans le chantier.*

Le *briquet* est introduit dans le cercle. Il est précédé par le maître de cérémonie qui le présente tout d'abord au *cousin-ermite*, habillé en moine, devant lequel il doit se mettre à genoux. Le *briquet* a devant lui une tirelire dans laquelle il est tenu de mettre cinq sous. L'ermite, imitant le baptême, verse de l'eau d'une cruche sur la tête du briquet en lui disant :

- *Sois lavé de toutes les souillures portées par les briquets.*

Le candidat doit ensuite passer, en les saluant humblement, devant le demi-cercle des compagnons-charbonniers qui se sont tous levés, frappent leur hache avec leur diane avant de se rasseoir. Il ne doit pas s'arrêter devant la *cabane du vigneron* où

une barrique de vin attend que la cérémonie soit close pour être bue.

Arrivé devant le *maître des châteaux*, le *cousin piqueur* le surprend en tirant en l'air un coup de fusil derrière le dos du *père-maître*. Il s'entend ordonner par le *cousin Ducharme* de faire différents exercices pour la plus grande joie des spectateurs : porter un lourd fagot d'épines, fendre une bûche noueuse récalcitrante, etc. avant de se voir torcher le visage avec une toile noire de poussière de charbon par le *cousin-terrible*. À un moment convenu, le briquet doit mimer la fatigue et tomber à terre. Le *cousin-ours* sort alors de sa tanière en grondant comme pour le dévorer. Il se roule sur le malheureux *briquet* en faisant toutes sortes de grimaces et d'agacements, marquant ainsi que l'homme est le jouet de la nature. Quelques compagnons se lèvent tenant leur hache à la main et obligent l'ours à rentrer dans sa tanière. Ces fantaisies n'ont pas tant pour but d'humilier que de faire rire. Il est apprécié qu'un candidat soit beau joueur. On espère d'un bon compagnon qu'il soit aussi un joyeux compagnon. Plus profondément, on attend qu'un sage compagnon sache

pratiquer l'autodérision et rire de lui-même quand il est confronté à son impuissance à l'image du *merlin rieur*.

Après avoir été chahuté, le briquet est de nouveau mis en présence du *maître des châteaux*. Il doit s'agenouiller sur un fagot, la main droite posée sur un pain et la gauche sur le pot de vin de l'hospitalité.

Le *père-maître* demande alors au *cousin-piqueur* :

- Est-il courageux ? S'est-il bien défendu ?

- Oui, *père-maître*.

Il regarde alors le briquet et lui demande ses nom et prénom. Après s'être nommé, le jeune prononce son serment :

- *Père-maître, je jure sur l'honneur, le pain et le vin de l'hospitalité, de ne jamais rien révéler du devoir de fendeur¹³. Je jure, qu'en toute chose, je donnerai l'avantage aux membres de la Compagnie sur les autres hommes et que je défendrai tout cousin menacé. J'accepte l'autorité des cousins-forgerons et du père-maître, mes protecteurs. Je promets aux cousins et cousines dans le besoin, le pain, la soupe et la moitié de mon gain d'une journée, jour après jour, si besoin en est. Que la hache des fendeurs me sépare la tête du corps si je deviens parjure.*

on attend qu'un sage compagnon sache pratiquer l'autodérision et rire de lui-même

Le maître l'accepte, en lui rendant les affaires qui lui avaient été enlevées avant son entrée, avec ce prononcé marqué du vouvoiement de dignité, bien qu'il s'agisse habituellement d'un jeune adolescent. Il lui remet le ruban noir, couleur des fendeurs.

- *Que le mal qu'on vous a fait soit changé en bien, de la même manière que ce qui vous a été pris dehors vous est rendu maintenant. Ici, vous n'avez plus d'ennemi. Dès ce moment, chacun est votre défenseur comme vous le serez de chacun d'entre nous.*

Les *cousins Ducormier* et *Ducharme* présentent au nouveau fendeur du pain et du vin :

- *Mangez et buvez, nous vous donnons ce que nous avons. Nous sommes de pauvres gens, mais nous vous l'offrons de bon cœur.* En lui remettant cinq sous, équivalent à ce qu'il a déposé dans la tirelire, ils ajoutent :

- *Le compte sera encore meilleur, si vous apportez autant que nous vous apportons.*

Le *père-maître*, accompagné de ses dignitaires, conduit le nouveau fendeur à un siège d'honneur placé au nord et décoré d'une couronne de feuilles.

On lui apprend à saluer le *père-maître*, hache baissée et dos courbé, à battre la diane. On lui fait connaître les signes de reconnaissance utiles lors de rencontres en forêt ou dans les auberges fréquentées lors des déplacements.

13 Devoir du fendeur : il s'agit essentiellement de la connaissance de l'évolution de la couleur des fumées pour conduire une carbonisation ; elle est considérée comme le grand secret professionnel.



La maquette de la Fouée à Plampont - forgesdepaimpont.fr

Tous ces signes ont pour but de ne pas être abusé par un homme cherchant à faire croire qu'il est charbonnier dans le but d'accéder aux secrets. Le compagnon émet un ou deux signes et l'interlocuteur doit y répondre par d'autres pour que la confiance s'établisse. Ces signes sont glissés dans des gestes pouvant passer pour anodins de façon à ne pas trop attirer l'attention de spectateurs non-concernés :

- Dans une auberge ou en forêt, porter la main droite mise en forme de coin à la gorge et la main gauche, elle aussi en forme de coin, vers la terre, ceci fait en affichant un air de perplexité.
- Dans une auberge, considérer un objet avec un air étonné, le frapper de trois coups avec le majeur de la main gauche, le considérer de nouveau et dire « ô-ô-ô ! »
- Faire la *grippe de maître* en serrant la main d'autrui, le majeur de la main droite venant frapper trois petits coups dans le creux du poignet de l'autre personne.
- Lors d'une embrassade, frapper sur l'omoplate droite d'autrui trois coups avec le majeur de la main gauche.
- En forêt, se tenir dos à un arbre, frapper le sol discrètement de deux coups du talon droit, faire glisser le pied gauche, puis frapper le sol une fois de ce talon.
- Saluer en relevant la tête en disant *Bonne vie* et répondre *À l'avantage*.
- Répondre aux appels de rassemblement et de demande de secours, les trois *houp* !

Les femmes intronisées subissent un rituel comparable, mais sans avoir à subir le déshabillage des garçons. Les *sœurs* ou *briquettes* sont reçues *bonnes cousines fenduses*. Bien évidemment, elles sont tenues de garder les secrets de fabrication du charbon qu'elles sont en mesure d'observer. Il

semble que la *Mère Catault* est la seule à accéder au rang d'officier. Dans les ventes, les femmes prennent place de manière dispersée entre les hommes et ont droit, comme eux, à la parole lors des assemblées.

Elles portent, elles aussi, un sifflet de buis qui leur permet d'appeler au secours, si besoin, en forêt qu'elles parcourent à la recherche de plantes médicinales dont elles font commerce sur les lieux de foire, en tant que pharmaciennes de haies. Elles, aussi, sont tenues de conserver jalousement leurs secrets de fabrication de cette pharmacopée.

Elles sont, avant toute autre chose, des *filandières* qui gardent pour elles le produit de leur vente de fils, ce qui en fait de bons partis. Jusqu'au XIX^e siècle, elles ne participent pas à la fabrication du charbon. Si elles sont moins bien logées que les fermières, elles ont l'avantage sur celles-ci de ne pas avoir à faire de travaux épuisants par tous les temps. Mais, la chute des revenus des charbonniers, due à l'arrivée, vers 1820, de la houille dans les forges, les amenèrent à devoir participer aux tâches des hommes autour des fouées. Ces tâches leur répugnent et le mariage avec un charbonnier n'est plus souhaité d'autant plus que la vie communautaire disparaît.

Remarquons que les filles de charbonniers sont mariées précocement. On peut penser que les hommes utilisent ce moyen implicite pour éviter qu'elles sortent de leur milieu. Cependant, à la fin du XVIII^e siècle, elles commencent à se marier avec des fermiers en bordure de la forêt.

Les femmes et filles de maîtres-charbonniers et des contremaîtres vivent habituellement dans des maisons proches des forges et

passent peu de temps en forêt. Certaines n'y vont plus. Ces femmes sont suffisamment riches pour se permettre d'avoir une domestique. Leurs filles contractent, beaucoup plus souvent que leurs cousines des bois, des mariages hors de leur milieu d'origine : mariages avec des employés, avec des commerçants et quelques fois avec des officiers seigneuriaux.

Les autres décisions actées pendant la vente

Après la réception des nouveaux *fendeurs* suivent les déclarations de promotion de quelques charbonniers distingués par le corps des officiers. Le maître de cérémonie fait part solennellement de la promotion de *fendeurs* au grade de *compagnon* et de la nomination, quand cela se trouve, de rares *compagnons* au grade et dignité d'*officier-forgeron*.

Si le cas se présente, le passage d'un *officier-forgeron* au grade de *père-maître* s'accompagne d'un cérémonial particulier. *Le passage au grade de maître se déroule devant une fosse fraîchement creusée représentant à la fois la mort et la résurrection du récipiendaire. La hachette, objet essentiel, est tenue de la main droite sur l'épaule gauche du Bon cousin. Elle a un triple usage, cérémoniel, d'appel et de défense⁴.*

Eugène Berson rapportait qu'au cours de cette cérémonie, l'ancien et le nouveau *père-maître* traversent la fosse en se croisant, l'ancien rejoignant l'ouest et le nouveau, l'est. Après ce passage au tombeau, le nouveau *père-maître* prononce un serment solennel dont le contenu ne nous est pas parvenu.

La *vente* traite ensuite des autres questions. Les perspectives de travail sont évoquées, les chantiers sont attribués, leurs responsables désignés. Des précisions sont apportées sur les lieux d'ins-

tallation, les constructions de loges, la présence des familles. L'entraide aux familles en difficultés est examinée et les secours définis. Les contributions de chacun sont mises dans une caisse commune entre les mains du trésorier, le *cousin Delérable*.

Au cours de la journée, les *compagnons* ont fait des pauses pour se restaurer et boire un peu de vin. Le chantier est sur le point

de s'achever. On fait circuler une dernière fois le vin avant la clôture annoncée par le *père-mâitre* :

- *La nuit s'approche, père-mâitre.*
- *Cousin Duchêne, quelle heure est-il ?*
- *Bons cousins, il est temps de nous retirer pour prendre du repos afin de bien travailler demain.*
- *Toujours travailler ?* dit Duchêne.
- *Nous sommes nés pour le travail, confirme le maître. Que chacun se retire en paix dans sa loge.*

Le *père-mâitre* embrasse ses voisins avec le signe du majeur frappant trois coups sur l'omoplate et l'attouchement ritualisé gagne tout le cercle de proche en proche. Il conclut : *Cet attouchement signifie que nous nous ferions hacher les uns pour les autres. Bonne vie à tous et à l'avantage ! Le chantier est fermé.*

14 Revue d'histoire du XIX^e siècle
OpenEdition Journals.

Disparition du Devoir du Brécilien

Causes d'ordre juridique et militaire

L'Assemblée constituante, dans sa loi *Le Chapelier* de 1791, interdit les associations ouvrières au nom du principe de la libre entreprise et du libre exercice des métiers manuels. À partir de cette date, les documents Berson ne contiennent plus que des comptes rendus d'organisation du travail, auxquels était jointe une comptabilité des volumes de charbon produits par équipe et par localisation. Il n'y a plus d'allusion au compagnonnage. Après le retour à la permissivité des associations ouvrières de la loi de 1804, il n'y a pas non plus trace d'une activité d'un Devoir de Brécilien dans les documents Berson.

Le poids de la Terreur, les dissensions entre républicains et royalistes, les conscriptions de la République et de Bonaparte, raflant les jeunes gens, ont dû déstructurer les équipes et casser l'apprentissage. On peut supposer que seule l'organisation des chantiers par les propriétaires des forges est restée en fonction. Ces derniers désignent désormais seuls les maîtres et les

contremaîtres pour encadrer les employés extérieurs. On garde des traces de leur inscription sur des rôles d'emplois. Si faire des assemblées pour l'organisation du travail reste nécessaire, on peut supposer qu'elles ont perdu leur aspect formel antérieur pour éviter les risques de repréailles et par manque d'un intérêt suffisant à son maintien face au bouleversement structurel dont la description suit.

Cause d'ordre économique

La pénurie de bois conduit les forges à changer les modalités de leur approvisionnement. Les besoins en fer des armées sont considérablement accrus pendant la période révolutionnaire et les guerres du Premier Empire, alors que la ressource forestière de Brécilien est épuisée¹⁵. En 1796, M. Nicolle, le directeur des Forges, s'inquiète : *Il faudrait en année commune 18 000 à 20 000 cordes et la forêt ne peut en produire 3 000. Il ajoute : une anticipation des coupes les ont réduites à 15 ans, de 10 à 25 ans qu'elles étaient... Si, au contraire, on ne fait pas de réforme dans 2 ou 3 ans, on sera forcé de suspendre entiè-*

rement les travaux, au moins pour sept ou huit ans...

Malgré des rotations de coupes ramenées à 15 ans au lieu de 25 ans, l'impasse est là. Le domaine de Paimpont est dévasté et ressemble, pour une large partie, à un maquis plus qu'à une forêt. On ne compte plus que quelques petits milliers d'arbres de haute futaie, ce qui est bien peu pour sa surface, et leur vocation de portegraine est insuffisante à couvrir le territoire. La rotation des coupes de petits bois à 15 ans se fait avant la maturité sexuelle des arbres qui ne se reproduisent plus !

Recours à des négociants pour approvisionner les forges

Ces circonstances incitent à faire feu de tout bois. Alors que le nombre des *employés extérieurs* est progressivement réduit en proportion de la ressource forestière résiduelle, les maîtres des forges encouragent les charbonniers à prendre des initiatives pour assurer l'approvisionnement des forges à partir de bois lointains.

15 Jean-Charles OILLIC

Eugène Berson et ses frères disaient de cette époque : *Les maîtres de forges ne pouvaient plus employer un grand nombre de charbonniers dans leurs forêts. Ailleurs, plusieurs forêts et bois avaient changé de mains pendant la Révolution et leurs nouveaux propriétaires ne se comportaient pas en seigneurs, mais en hommes d'affaires. Des propriétaires, héritiers de vieilles familles nobles, étaient prêts à vendre du bois pour trouver de l'argent. De nouveaux marchés étaient accessibles. Ils ajoutaient : La liberté de se mettre à son compte a attiré les plus entrepreneurs. De nombreux salariés sont devenus artisans, tandis que d'autres se sont faits négociants. Quelques vœux de voyageurs connaissant mieux la région que les autres ont rassemblé autour d'eux des cousins bien choisis. Le monde des charbonniers a perdu son unité. Le Devoir a été déserté. Les fractures politiques ont conduit à des regroupements par affinités.*

Ces événements font que le compagnonnage a perdu son unité, son encadrement et plus fondamentalement, son intérêt et, en

conséquence, sa place. Il s'éteint en forêt de Paimpont à une date indéterminée, enfouie dans le secret du Devoir de Brécilien, à la fin du XVIII^e siècle. La loi de 1804 autorisant les associations ouvrières n'y a rien changé.

Des associations spéculatives continuent la pratique des rituels charbonniers

Curieusement, dans quelques années, il ne restera, peut-être, des rites du compagnonnage des charbonniers que le souvenir bien conservé de leurs rituels déplacés au sein d'organisations spéculatives.

Des francs-maçons ont choisi, dès le XVIII^e siècle, la symbolique des rituels des charbonniers pour marquer les accueils et les élévations de grades au sein de leurs loges. La première vente forestière spéculative est née le 17 août 1747 sous le nom de *Chantier du Globe et de la Gloire* animé par le peu sérieux chevalier de Beauchaine, dit le *Père Beauchaine*. Plus

intéressants sont *Les Bons Compagnons de la Forêt de la vente de Macon* (1751) et *l'Ordre du Grand Alexandre*, etc. Au milieu du XIX^e siècle, les *carbonari*, membres d'associations politiques secrètes, utilisèrent les rituels forestiers pour structurer leurs loges.

En ce début du XXI^e siècle, des organisations spéculatives, réfléchissant aux liens qui unissent l'homme et la nature, ont cru bon de reprendre aussi les rituels forestiers. Retenons particulièrement les *Rites forestiers des modernes* liés à la *Gorsedd* de Bretagne.

Mais dans les faits, il n'y a pas de relations entre ces organisations spéculatives et les humbles charbonniers opérateurs de Paimpont. Il s'agit d'un déplacement de rituels opératoires dans un monde intellectuel où l'usage du symbolisme permet de surmonter les rigidités des bien-pensants.

Joseph BOULÉ

16^e Portes ouvertes de l'Association Généalogique de Brie-Comte-Robert

les Samedi 1^{er} février 2020 et dimanche 02 février 2020 à Servon (77)

Pour ces 16^e Portes ouvertes, près d'une cinquantaine d'exposants étaient présents dont Michel Jeudy et moi-même pour le CEGENCEB. Comme chaque année, nous avons eu la visite d'adhérents de notre cercle ; nous avons proposé l'adhésion 2020 aux visiteurs dont les recherches se situent sur notre périmètre. Le dimanche, nous avons eu le plaisir d'accueillir, à notre stand, Valérie Arnold-Gautier, présidente de la Fédération Française de Généalogie, à qui nous avons présenté le CEGENCEB.

Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine pour de nouvelles rencontres.

Pascale LALYS



© CEGENCEB